



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CPAM

Question écrite n° 99366

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation du centre CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) Saint-Blaise situé 98 rue de Lagny, à Paris 20e. Ce centre a officiellement fermé ses portes au public le temps d'y réaliser des travaux. Néanmoins, la prolongation anormalement longue de sa fermeture suscite l'inquiétude des habitants du sud de 20e et du conseil de quartier Plaine-Lagny qui craignent que le centre Saint-Blaise ne fasse en réalité l'objet d'une fermeture définitive. Ces dernières années, la direction de la CPAM a en effet décidé la fermeture de nombreux centres de proximité en optant pour la généralisation de la dématérialisation des actes et l'accès des usagers à toutes les démarches par Internet. Si cette option était retenue par la direction générale de la CPAM, elle serait particulièrement inadaptée au sud du 20e. Ce quartier est sous-équipé en services publics de proximité, il concentre une importante population de personnes âgées peu familières d'Internet et les centres CPAM restant ouverts sont incapables à ce jour d'accueillir les usagers dans des conditions correctes ni dans des délais raisonnables (jusqu'à deux à trois heures d'attente). En dépit d'un courrier en date du 23 novembre 2010 adressé par la maire du 20e arrondissement à la direction générale de la CPAM, et d'un vœu adopté le 2 décembre 2010 en conseil d'arrondissement, aucune information officielle n'a été communiquée par la direction de la CPAM sur le devenir de ce centre. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la date de réouverture de ce centre après travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99366

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1169

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)